

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2431

2 octobre 2013

SOMMAIRE

Accelero Capital Holdings S.à r.l.	116663	Gesima S.A.	116647
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	116676	Gesima S.A.	116646
Cliona Holding S.A.	116653	GLL BVK France Logistics S.à r.l.	116648
Constructions Basse Energie S.à r.l.	116642	Global Emergency Services S.à r.l.	116646
ConvaTec Finance International S.A.	116682	Grantham S.à r.l.	116647
Devaux & Associés S.à r.l.	116681	Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l.	116652
Esteban Invest II	116642	Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	116687
Esteban Invest IV	116643	Groupe Nessie du Lac S.A.	116647
Euraudit S.à r.l.	116643	Haumea Investment S.à r.l.	116649
Europa Wanda S.à r.l.	116642	Ibida S.à r.l.	116649
Europe - Vins S.A.	116642	Imagina International	116649
Everest Industrie S.A.	116643	Imagina Productions	116650
Famed S.A.	116644	Imhotep S.A.	116650
FBPI S.à r.l.	116643	Industrial Component S.à r.l.	116649
F&C Reit Asset Management S.à r.l.	116644	Intemia S.à r.l.	116650
Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l.	116642	International Finaf 2000 S.A.	116650
Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à r.l.	116645	International Investment Development S.A.	116651
Fiduciaire Scherer S.à r.l.	116645	International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A.	116651
Finadot S.A.	116643	Invoxis S.à r.l.	116651
Finvus Management S.à r.l.	116645	J-un-O A.G.	116650
Firstfloor sa	116652	Kenson S.A.	116651
Firstwood Holdings Lux S.à r.l.	116644	KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l.	116687
Fishing World	116645	King Power (Luxembourg) S.à r.l.	116651
FJ Developpement EN GP S.à r.l.	116647	Lagoon Investment	116688
Flexoffice, S.à r.l.	116646	Linger-Immo S.A.	116680
Flotech Immobilière S.à r.l.	116646	LPFE Italy Holding S.à r.l.	116688
Frasalux S.A.	116644	Luxury Motor Holdings S.à r.l.	116648
Fujitsu Technology Solutions (Luxem- bourg) S.A.	116644	Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l.	116688
Galey & Lord International S.à r.l.	116645	Portus Equity S.A.	116652
GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l.	116648	TPG Findel S.à r.l.	116655
Gatrin S.P.F.	116684	TUMI Investissement S.A.	116687
German Care Services Enterprise S.à r.l.	116646	Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	116654
GERP S.A.	116648		

Constructions Basse Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.841.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115357/10.

(130140478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Europa Wanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115393/10.

(130140339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Europe - Vins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 17.239.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115410/9.

(130139984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Esteban Invest II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115407/10.

(130140264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.004.

Par résolutions signées en date du 31 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 31 juillet 2013;

- nomination de Frederic Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013115416/15.

(130140519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Esteban Invest IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 136.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115408/10.

(130140265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Euraudit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 42.889.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013115409/10.

(130140217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Finadot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 163.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115429/9.

(130139930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Everest Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 50.279.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115411/10.

(130140481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

FBPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.579.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2012, publié, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1442 du 9 juin 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBPI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013115426/15.

(130140178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

F&C Reit Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 67.659.983,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

F&C Reit Asset Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013115415/12.

(130140415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Firstwood Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.523.

Les comptes annuels pour la période du 24 juillet 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115420/11.

(130140471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 70.201.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115423/10.

(130140283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Famed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115425/10.

(130140579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Frasalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 73.522.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Kayser

Adm.dél.

Référence de publication: 2013115436/11.

(130139979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115427/10.

(130140186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Fiduciaire Scherer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 70.802.

Les comptes annuels du 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115428/10.

(130140672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Finvus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013115430/13.

(130140062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Fishing World, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 219bis, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.674.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115432/10.

(130140476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Galey & Lord International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013115440/11.

(130140246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Flexoffice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.833.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 09/08/2013.

Référence de publication: 2013115434/10.

(130140657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Flotech Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 101.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115435/9.

(130140475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115443/10.

(130140366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Global Emergency Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.798.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son associé unique:

- Investindustrial IV L.P., associé unique, a désormais pour siège social le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2013115445/15.

(130140135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Gesima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115456/10.

(130140110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

FJ Developpement EN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 177.786.

Suite au décès de Mme Jacqueline DUCLOIX MARKUS, gérant de catégorie A, en juillet 2013, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Vincent Robert-Markus, gérant de catégorie A;
- Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, gérant de catégorie B;
- Monsieur Jean-Hugues Doubet, gérant de catégorie B.

Certifié sincère et conforme
FJ DEVELOPPEMENT EN GP

Signatures

Référence de publication: 2013115433/16.

(130140398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013115448/12.

(130140631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Groupe Nessim du Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013115451/11.

(130140095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Gesima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.299.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013115457/15.

(130140223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 21.191.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/08/2013.

Pour GARAGE ALBERT PAULY-LOSCH S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2013115453/12.

(130140065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

GERP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 144.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115455/9.

(130140084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

GLL BVK France Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.422.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 108.898.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2013:

a) qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

M. Sebastian Hubertus Lohmer, ayant son domicile professionnel à Burchardstr. 14, 20095 Hamburg, Allemagne, et

b) que la résignation de M. Martin Lemke en tant que gérant a été accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 août 2013.

Jörg Fuchs

Gérant

Référence de publication: 2013115459/16.

(130140567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Luxury Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.533.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant ses associés:

- Investindustrial V L.P., associé, a désormais pour siège social le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

- Upper Brook Street Investments V LLP, associé, a désormais pour siège social le 11, Old Jewry, 6th floor, EC2R 8DU Londres, Grande-Bretagne,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2013115541/17.

(130140528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Industrial Component S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.954.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son associé unique:

- Investindustrial V L.P., associé unique, a désormais pour siège social le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2013115481/15.

(130140534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Ibida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 42, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.635.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115489/10.

(130139934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Imagina International, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115490/9.

(130139966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Haumea Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.213.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 août 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 6NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) BREDS Europe 1 Holdings NQ L.P., société à responsabilité limitée (Exempted Limited Partnership) constituée et régie selon les lois du îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman Limited), 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships, Cayman islands Register sous le numéro 276449, 750 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. BREDS Europe 1 Holdings NQ L.P. 750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013115467/20.

(130139925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Imagina Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115491/9.

(130139965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Imhotep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.324.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115492/10.

(130140332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Intemia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 51, rue de la Gaichel.

R.C.S. Luxembourg B 168.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115496/9.

(130140004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

International Finaf 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 37.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/2013.

Pour: INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013115501/15.

(130140558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

J-un-O A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.355.

Par la présente, la FIDUCIAIRE FIDUWAL SARL, déclare résilier le contrat de domiciliation établie le 31 Mars 2010 avec la société J-UN-O A.G., avec le numéro RCSL B0152355, et dénonce son siège à L-7257 Helmsange 1-3 Millewee, avec effet au 14 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115507/11.

(130140432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

International Investment Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115502/10.

(130140010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.864.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013115503/10.

(130140069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Invoxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.778.

Il est pris acte de la modification de l'adresse du gérant de catégorie A de la Société comme indiqué ci-dessous:
Monsieur Pierre Felgioni, né le 19 mars 1973 à Nice en France, demeurant au 30C Avenue du Gui, B-1180 Uccle, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Pour INVOXIS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013115504/15.

(130140270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Kenson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115516/9.

(130140151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

King Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013115519/10.

(130140356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Firstfloor sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 116.013.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

1) La démission du Conseil d'Administration sortant est acceptée.

Sur proposition du Conseil d'Administration sortant sont reconduits dans leur fonction d'administrateurs de Firstfloor S.A. pour une durée de 6 années, leur mission prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2017, Messieurs

- Mr LAZZARI Vincent demeurant 16 Rue Hiehl L-6131 JUNGLINSTER, Administrateur, Président du Conseil d'Administration,

- Mr LECOQ Pascal demeurant 18 Cité Kremerich L-6133 JUNGLINSTER, Administrateur,

- Mr NILLES Christian demeurant 20A Rue Jean Pierre Ries L-6143 JUNGLINSTER, Administrateur

2) Est nommé Commissaire aux comptes pour l'exercice 2012:

GRANT THORNTON LUX AUDIT SA

83A, Pafebruch

L - 8308 CAPELLEN

Référence de publication: 2013115431/20.

(130140229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 1.294.413,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.818.

—
Suite aux cessions de parts intervenues entre Gran Tierra Energy International Holdings Ltd. et Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l. en date du 23 mai 2013 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., ayant son siège social à Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmanes, et immatriculée sous le numéro MC 238484 auprès du "Registrar of Companies of the Cayman Islands", ne détient plus aucune part de la Société.

- Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 176816 auprès du RCS Luxembourg, détient les parts sociales d'une valeur nominale de BRL 1.- comme suit:

* 1,254,413 parts sociales

- Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 163089 auprès du RCS Luxembourg, détient les parts sociales d'une valeur nominale de BRL 1.- comme suit:

* 40,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin

Gérant B

Référence de publication: 2013115446/25.

(130139940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Portus Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.181.

—
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115653/9.

(130140282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Cliona Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 172.710.

In the year two thousand and thirteen, on the second of August,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

WILONA GLOBAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama, registered with the Public Register of the Republic of Panama under number 508545,

represented by Ms Léa Gnaly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 1 August 2013.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1. That WILONA GLOBAL S.A., prenamed, is the sole shareholder of Cliona Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) with registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 December 2012 under number 2979 (the "Company").

2. That the capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3. After this has been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolution in conformity with the agenda of the meeting:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 4.1. of the articles of association relating to the corporate object of the Company so as to be worded as follows:

" **4.1.** The Company's object is:

4.1.1. to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests;

4.1.2. the management and the administration of any real estate owned or leased by the Company as well as any movable or immovable operations and providing of services relating to such real estate;

4.1.3. the providing of any services within the administrative, financial, accounting and commercial area directly or indirectly connected with the activities described under 4.1.."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le deux août,

Devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

WILONA GLOBAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République de Panama, enregistrée auprès du Registre Public de la République de Panama sous le numéro 508545,

représentée par Madame Léa Gnaly, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. Que WILONA GLOBAL S.A., préqualifiée, est l'unique actionnaire de la société anonyme Cliona Holding S.A., ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2979 du 7 décembre 2012 (la «Société»).

2. Que le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (31.000 EUR) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

3. Ceci ayant été exposé, l'actionnaire susvisé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre la résolution suivante, conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 4.1. des statuts relatif à l'objet social de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

" 4.1. L'objet de la Société est:

4.1.1. l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion;

4.1.2. la gestion et l'administration de tous immeubles détenus ou loués par la Société, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières et prestations de services relatives à ces immeubles;

4.1.3. la fourniture de toute prestation de service dans le domaine administratif, financier, comptable et commercial se rattachant directement ou indirectement aux activités décrites sous 4.1.."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10508.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115328/93.

(130140470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 162.115.

RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,
- 2) Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,
- 3) Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Lesquelles comparantes, ayant agi comme président, secrétaire et scrutateur et mandataire des associés lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17 rue des Jardiniers, en date du 15 mai 2012, documentée par Maître Henri

Hellinckx numéro 1302/12 de son répertoire, enregistrée à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2012, Relation: LAC/2012/23264 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 24 mai 2012 sous le numéro L120084997,

ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'était glissée dans la seconde résolution de ladite assemblée, et qui doit être rectifiée de la manière suivante:

"Second resolution:

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on July 6, 2011, to September 30, 2012."

Suit la traduction française:

«Deuxième résolution:

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 30 septembre 2012, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 6 juillet 2011 se termine le 30 septembre 2012.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35796. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013115151/35.

(130139478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

TPG Findel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.382.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119667;

represented by M^e Sascha NOLTE, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 05 August 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TPG Findel S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Findel S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part

of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro-cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the next year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Capital - Luxembourg, S.à.r.l. has subscribed and entirely paid up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro-cent (€0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

Class B

- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2013.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119667;

Représentée par Maître Sascha NOLTE, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 5 août 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG Findel S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Findel S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante TPG Capital - Luxembourg, S.à.r.l. a souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.300,-.

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Classe A

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

Classe B

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique, Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^e jour du mois de décembre 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date que dessus.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: S. NOLTE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 août 2013. Relation: RED/2013/1315. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 août 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013115758/437.

(130139999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Accelero Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.938.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Thierry Somma, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. Mr Khaled Bishara, born in Cairo (Egypt) on 27 July 1971, with professional address at 124, El- Nil Street, Agouza, Giza, Egypt, being a citizen of the Republic of Egypt, holder of the passport number A03968303 ("Shareholder 1"), by virtue of a proxy given on April 30th, 2013;

2. Mr Karim Beshara, born in Cairo (Egypt) on 30 July 1974, with professional address at 124, El- Nil Street, Agouza, Giza, Egypt, being a citizen of the Republic of Egypt, holder of the passport number A00427104 ("Shareholder 2"), hereby represented by Mr. Thierry Somma, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 30th, 2013;

3. "Pezou S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165846 ("Shareholder 3"), by virtue of a proxy given on May 7th, 2013;

4. "Panda Investments Management Inc.", a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at UBS Trustees (Bahamas) Ltd., East Bay Street, P.O. Box N-7757, Nassau, Bahamas registered with Commonwealth of the Bahamas Registrar General's Department under the number 165038 B ("Shareholder 4"), by virtue of a proxy given on April 30th, 2013;

5. "Special Edutainment Software and Applications Ltd.", a company incorporated as a BVI Business Company under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under the number 1612572 ("Shareholder 5"), by virtue of a proxy given on April 30th, 2013;

6. "Orascom TMT Investments S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108440 ("Subscriber 1"), by virtue of a proxy given on May 7th, 2013;

7. Mr Philip Tohme, born in Beirut, Lebanon on 27/01/1967, with professional address at Kornet El Hamra-Metn Lebanon, being a citizen of Lebanon, holder of the passport number RL 1819564 ("Subscriber 2"), by virtue of a proxy given on May 1st, 2013;

8. Mr Mark Shalaby, born in San Jose, California on May 13th, 1973 with professional address at Via Di Sant'Anselmo 14, Rome 00153, Italy, being a citizen of the United States of America, holder of the passport number 017540592 ("Subscriber 3"), by virtue of a proxy given on April 30th, 2013;

9. Mr Hanan Abdel Meguid, born in Cairo, Egypt on November 10th 1970, with professional address at 9, Halim Abo Seif St., Roxy, Cairo, Egypt, being a citizen of Egypt, holder of the passport number 134406 ("Subscriber 4"), by virtue of a proxy given on May 7th, 2013;

10. Ms Noha Khalil, born in Giza, Egypt on June 1st 1978, with professional address at 60, Gezirit El Arab Street, Mohandessin, Giza, Egypt, being a citizen of Egypt, holder of the passport number A03611630 ("Subscriber 5"), by virtue of a proxy given on April 30th, 2013;

11. Ms Sophie Surssock, born in Paris, France on November 7th, 1979, with professional address at Boulevard de Grenelle 75015 Paris, France, being a citizen of France, holder of the passport number 10CY56942 ("Subscriber 6"), by virtue of a proxy given on May 7th, 2013;

12. Mr Bassem Youssef, born in Giza, Egypt on July 15th 1973, with professional address at Villa No. 276A, Palm Hills, Al Sheikh Zayed, 6th of October City, being a citizen of Egypt, holder of the passport number A00881656 ("Subscriber 7"), by virtue of a proxy given on April 29th, 2013;

13. Ms Noha Sharaf, born in Alexandria, Egypt on July 20th 1983, with professional address at 5, El Birgas Street, Garden City, Cairo, Egypt, being a citizen of Egypt, holder of the passport number A03836226 ("Subscriber 8"), by virtue of a proxy given on April 30th, 2013;

14. Mr Adrien Hautefeuille, born in Paris, France on 11 May 1985, with professional address at 4, rue Robert Estienne, 75008, Paris, France, being a citizen of France, holder of the passport number 06AT91431 ("Subscriber 9"), by virtue of a proxy given on May 2nd, 2013.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties sub. 1. until 5 declared that they are the sole shareholders of "Accelero Capital Holdings S.à r.l.", with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 21 February 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Company Register under number B 175938 (the "Company").

The Shareholders and the Subscribers recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred forty thousand euro (EUR 1,640,000.-) so as to raise it from its current amount of two million four hundred sixty thousand euro (EUR 2,460,000.-) to four million one hundred thousand euro (EUR 4,100,000.-) by issuing four hundred (400) new Class A Shares, four hundred (400) new Class B Shares, four hundred (400) new Class C Shares, four hundred (400) new Class D Shares, four hundred (400) new Class E Shares, four hundred (400) new Class F Shares, four hundred (400) new Class G Shares, four hundred (400) new Class H Shares, four hundred (400) new Class I Shares, four hundred (400) new Class J Shares with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

2. Subscriptions and liberation:

a. To accept the subscription by Subscriber 1 to two hundred (200) new Class A Shares, two hundred (200) new Class B Shares, two hundred (200) new Class C Shares, two hundred (200) new Class D Shares, two hundred (200) new Class E Shares, two hundred (200) new Class F Shares, two hundred (200) new Class G Shares, two hundred (200) new Class H Shares, two hundred (200) new Class I Shares, two hundred (200) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of one million one hundred eighty thousand euro (EUR 1,180,000.-) which shall remain attached to those shares;

b. To accept the subscription by Subscriber 2 to fifty (50) new Class A Shares, fifty (50) new Class B Shares, fifty (50) new Class C Shares, fifty (50) new Class D Shares, fifty (50) new Class E Shares, fifty (50) new Class F Shares, fifty (50) new Class G Shares, fifty (50) new Class H Shares, fifty (50) new Class I Shares, forty-nine (49) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of two hundred ninety four thousand four hundred and ten euro (EUR 294,410.-) which shall remain attached to those shares;

c. To accept the subscription by Subscriber 3 to fifty (50) new Class A Shares, fifty (50) new Class B Shares, fifty (50) new Class C Shares, fifty (50) new Class D Shares, fifty (50) new Class E Shares, fifty (50) new Class F Shares, fifty (50) new Class G Shares, fifty (50) new Class H Shares, fifty (50) new Class I Shares, fifty (50) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of two hundred ninety-five thousand euro (EUR 295,000.-) which shall remain attached to those shares;

d. To accept the subscription by Subscriber 4 to thirty (30) new Class A Shares, thirty (30) new Class B Shares, thirty (30) new Class C Shares, thirty (30) new Class D Shares, thirty (30) new Class E Shares, thirty (30) new Class F Shares, thirty (30) new Class G Shares, thirty (30) new Class H Shares, thirty (30) new Class I Shares, thirty (30) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of one thousand seventy-seven thousand euro (EUR 177,000.-) which shall remain attached to those shares;

e. To accept the subscription by Subscriber 5 to twenty (20) new Class A Shares, twenty (20) new Class B Shares, twenty (20) new Class C Shares, twenty (20) new Class D Shares, twenty (20) new Class E Shares, twenty (20) new Class F Shares, twenty (20) new Class G Shares, twenty (20) new Class H Shares, twenty (20) new Class I Shares, twenty (20) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of eighty-eight thousand five hundred seventy four euro (EUR 88,574) which shall remain attached to those shares;

f. To accept the subscription by Subscriber 6 to twenty (20) new Class A Shares, twenty (20) new Class B Shares, twenty (20) new Class C Shares, twenty (20) new Class D Shares, twenty (20) new Class E Shares, twenty (20) new Class F Shares, twenty (20) new Class G Shares, twenty (20) new Class H Shares, twenty (20) new Class I Shares, twenty (20) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of forty-two thousand three hundred thirty-four euro (EUR 42,334.-) which shall remain attached to those shares;

g. To accept the subscription by Subscriber 7 to ten (10) new Class A Shares, ten (10) new Class B Shares, ten (10) new Class C Shares, ten (10) new Class D Shares, ten (10) new Class E Shares, ten (10) new Class F Shares, ten (10) new Class G Shares, ten (10) new Class H Shares, ten (10) new Class I Shares, ten (10) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of one hundred nine thousand euro (EUR 109,000.-) which shall remain attached to those shares;

h. To accept the subscription by Subscriber 8 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of seventeen thousand one hundred fifty-six euro and forty cents (EUR 17,156.40.-) which shall remain attached to those shares;

i. To accept the subscription by Subscriber 9 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares including an aggregate share premium of nine thousand nine hundred and ten (EUR 9,910.-) which shall remain attached to those shares;

j. To accept the subscription by Shareholder 1 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares, two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares;

k. To accept the subscription by Shareholder 2 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares, two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares;

l. To accept the subscription by Shareholder 3 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares, two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares;

m. To accept the subscription by Shareholder 4 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares, two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares;

n. To accept the subscription by Shareholder 5 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares, two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and the full payment in cash of such new shares.

3. To create one (1) new class of shares to be denominated "class K shares" having the rights set out in the Company's Articles of Association.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

5. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

6. To amend article 19 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

7. To amend article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

8. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as aforesaid, requested the undersigned notary to document the following resolutions which they passed each time by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred forty thousand euro (EUR 1,640,000.-) so as to raise it from its current amount of two million four hundred sixty thousand euro (EUR 2,460,000.-) to four million fifty-nine thousand euro (EUR 4,100,000.-), by issuing:

- four hundred (400) Class A Shares,
- four hundred (400) Class B Shares,
- four hundred (400) Class C Shares,
- four hundred (400) Class D Shares,
- four hundred (400) Class E Shares,
- four hundred (400) Class F Shares,
- four hundred (400) Class G Shares,
- four hundred (400) Class H Shares,
- four hundred (400) Class I Shares, four hundred (400) Class J Shares

with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Shareholders on the proposed capital increase.

Second resolution: subscription and liberation

Thereupon, now appears Mr Thierry Somma, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscribers and Shareholders, prenamed, by virtue of the above mentioned proxies, declares to subscribe:

a. in the name and on behalf of Subscriber 1 to two hundred (200) new Class A Shares, two hundred (200) new Class B Shares, two hundred (200) new Class C Shares, two hundred (200) new Class D Shares, two hundred (200) new Class E Shares, two hundred (200) new Class F Shares, two hundred (200) new Class G Shares, two hundred (200) new Class H Shares, two hundred (200) new Class I Shares, two hundred (200) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares including a share premium of one million one hundred eighty thousand euro (EUR 1,180,000.-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) ("Subscription 1").

b. in the name and on behalf of Subscriber 2 to fifty (50) new Class A Shares, fifty (50) new Class B Shares, fifty (50) new Class C Shares, fifty (50) new Class D Shares, fifty (50) new Class E Shares, fifty (50) new Class F Shares, fifty (50) new Class G Shares, fifty (50) new Class H Shares, fifty (50) new Class I Shares, forty-nine (49) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares including a share premium of two hundred ninety four thousand four hundred and ten euro (EUR 294,410.-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of four hundred ninety nine thousand euro (EUR 499,000.-) ("Subscription 2").

c. in the name and on behalf of Subscriber 3 to fifty (50) new Class A Shares, fifty (50) new Class B Shares, fifty (50) new Class C Shares, fifty (50) new Class D Shares, fifty (50) new Class E Shares, fifty (50) new Class F Shares, fifty (50) new Class G Shares, fifty (50) new Class H Shares, fifty (50) new Class I Shares, fifty (50) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares including a share premium of two hundred ninety-five thousand euro (EUR 295,000.-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) ("Subscription 3").

d. in the name and on behalf of Subscriber 4 to thirty (30) new Class A Shares, thirty (30) new Class B Shares, thirty (30) new Class C Shares, thirty (30) new Class D Shares, thirty (30) new Class E Shares, thirty (30) new Class F Shares, thirty (30) new Class G Shares, thirty (30) new Class H Shares, thirty (30) new Class I Shares, thirty (30) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of one thousand seventy-seven thousand euro (EUR 177,000.-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) ("Subscription 4").

e. in the name and on behalf of Subscriber 5 to twenty (20) new Class A Shares, twenty (20) new Class B Shares, twenty (20) new Class C Shares, twenty (20) new Class D Shares, twenty (20) new Class E Shares, twenty (20) new Class F Shares, twenty (20) new Class G Shares, twenty (20) new Class H Shares, twenty (20) new Class I Shares, twenty (20) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares including a share premium of eighty-eight thousand five hundred seventy four euro (EUR 88,574.-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of one hundred seventy thousand five hundred seventy four euro (EUR 170,574) ("Subscription 5").

f. in the name and on behalf of Subscriber 6 to twenty (20) new Class A Shares, twenty (20) new Class B Shares, twenty (20) new Class C Shares, twenty (20) new Class D Shares, twenty (20) new Class E Shares, twenty (20) new Class F

Shares, twenty (20) new Class G Shares, twenty (20) new Class H Shares, twenty (20) new Class I Shares, twenty (20) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares including a share premium of forty-two thousand three hundred thirty-four euro (EUR 42,334.-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of one hundred twenty-four thousand three hundred thirty-four euro (EUR 124,334) ("Subscription 6").

g. in the name and on behalf of Subscriber 7 to ten (10) new Class A Shares, ten (10) new Class B Shares, ten (10) new Class C Shares, ten (10) new Class D Shares, ten (10) new Class E Shares, ten (10) new Class F Shares, ten (10) new Class G Shares, ten (10) new Class H Shares, ten (10) new Class I Shares, ten (10) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of one hundred nine thousand euro (EUR 109,000) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) ("Subscription 7").

h. in the name and on behalf of Subscriber 8 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of seventeen thousand one hundred fifty-six euro and forty cents (EUR 17,156.40-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty-seven thousand six hundred fifty six euro and forty cents (EUR 37,656.40) ("Subscription 8").

i. in the name and on behalf of Subscriber 9 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of nine thousand nine hundred and ten (EUR 9,910-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty thousand four hundred and ten (EUR 30,410.-) ("Subscription 9").

j. in the name and on behalf of Shareholder 1 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares in cash ("Subscription 10").

k. in the name and on behalf of Shareholder 2 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares in cash ("Subscription 11").

l. in the name and on behalf of Shareholder 3 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares in cash ("Subscription 12").

m. in the name and on behalf of Shareholder 4 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares in cash ("Subscription 13").

n. in the name and on behalf of Shareholder 5 to two (2) new Class A Shares, two (2) new Class B Shares two (2) new Class C Shares, two (2) new Class D Shares, two (2) new Class E Shares, two (2) new Class F Shares, two (2) new Class G Shares, two (2) new Class H Shares, two (2) new Class I Shares, two (2) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410.-) each, and fully pay up such new shares in cash ("Subscription 14" together with Subscriptions 1 to 13, the "Subscriptions").

The general meeting accepts the Subscriptions and the allotment aforesaid.

Third resolution

The general meeting creates one (1) new class of shares will be designated "Class K Shares" having the same rights and privileges as the existing classes of shares in the Articles of incorporation of the Company.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at four million one hundred thousand euro (EUR 4,100,000.-) divided into one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares"), one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares"), one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares"), one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares"), one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares"), one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares"), one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares"), one thousand (1,000) class H shares

(the "Class H Shares"), one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares"), one thousand (1,000) class J shares (the "Class J Shares"), with a par value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each."

Fifth resolution

The general meeting resolves to include two additional paragraphs at the end of article 6 of the Company's Articles of Association, which shall read as follows:

"The Class A shares to the Class J Shares are hereafter referred to as the "Founder Shares". The holder(s) of any of the Founder Shares shall be referred to hereafter as a "Founder Shareholder."

The Class K Shares are hereafter referred to as the "Deferred Shares". The holder(s) of any of the Deferred Shares shall be referred to hereafter as a "Deferred Shareholder".

Sixth resolution

The general meeting resolves to include additional paragraphs at the end of article 19 of the Company's Articles of Association, which shall read as follows:

"The Founder Shareholders shall forthwith procure the establishment of a standing committee to be known as the "Remuneration Committee" which shall:

1. determine and apply the remuneration policy for the Company and its affiliates, and such decisions of the Remuneration Committee shall not require further ratification from the Board of Managers;
2. promptly notify the Board of Managers of the remuneration policy that is adopted and any changes to the remuneration policy that may be made from time to time;
3. determine the allocation and distribution of the Carried Interest (as defined under article 24.2 of these Articles of Association)."

Seventh resolution

The general meeting of the Shareholders resolved to amend article 24 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

« Art. 24. Allocation of Profits - Distribution of the Carried Interest.

24.1 Allocation of Profits

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Legal Reserve

Every year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 Distribution of the Carried Interest

Carry economic rights are attached to the Founder Shares and Deferred Shares of the Company.

Sixty per cent. (60%) of the share of the growth in value of any investment company and/or its assets managed by a management entity within the group including the Company and its affiliates (the "Group") (separate from any appreciation in value of any investments that the Company and its affiliates may have in the same investment company) and any management or advisory fees paid to Accelerero Capital Management Company Limited or any other member of the Group (the "Carried Interest"), shall be distributed to and divided among all Founder Shareholders pro rata to their respective holdings of Founder Shares in the share capital of the Company.

The remaining forty per cent. (40%) of the Carried Interest shall be used as a separate "bonus pool" for the benefit of those employees and other personnel (including Shareholders) who have advised on or otherwise participated in any investment(s) in respect of which Carried Interest accrued. This portion of the Carried Interest shall be distributed to and divided among the Founder Shareholders and/or the non-Founder Shareholders on the basis of the analysis and advice from the Remuneration Committee based on specific criteria including time and performance-based criteria and which can allow for direct division and distribution of incentivisation returns amongst the specific Group executives and employees of the Group also taking into account whether or not part of the Carried Interest has already been distributed through a different carry entity other than the Company.

24.4 Additional Distributions

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine whether all or part of the remainder of the net profits shall be distributed.

As long as any class J shares are outstanding, the holders of class J shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class J shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class J shares outstanding in the Company, the holders of class I shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class I shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class I shares outstanding in the Company, the holders of class H shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class H shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class H shares outstanding in the Company, the holders of class G shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class G shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class G shares outstanding in the Company, the holders of class F shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class F shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class F shares outstanding in the Company, the holders of class E shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class E shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class E shares outstanding in the Company, the holders of class D shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class D shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class C shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class A shares held by them"

24.5 Majority rules

The above mentioned distributions shall be resolved upon by the General Meeting of Shareholders at a majority in number and representing half of the share capital of the Company."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 2,950.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de:

1. Monsieur Khaled Bishara, né au Caire (Egypte) le 27 Juillet 1971, ayant son adresse professionnelle au 124, El- Nil Street, Agouza, Giza, Egypte, citoyen de la République d'Egypte, détenteur du passeport numéro A03968303 ("Associé 1"), en vertu d'une procuration, datée du 30 avril 2013.

2. Monsieur Karim Beshara, né au Caire (Egypte) le 30 July 1974, ayant son adresse professionnelle au 124, El- Nil Street, Agouza, Giza, Egypte, citoyen de la République d'Egypte, détenteur du passeport numéro A00427104 ("Associé 2"), en vertu d'une procuration, datée du 30 avril 2013.

3. «Pezou S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165846 ("Associé 3"), en vertu d'une procuration, datée du 7 mai 2013.

4. «Panda Investments Management Inc.», une société établie sous les lois du Commonwealth des Bahamas, ayant son siège social auprès de UBS Trustees (Bahamas) Ltd., East Bay Street, P.O. Box N-7757, Nassau, Bahamas enregistrée auprès du registre du Commonwealth des Bahamas sous le numéro 165038 B ("Associé 4"), en vertu d'une procuration, datée du 30 avril 2013.

5. «Special Edutainment Software and Applications Ltd.», une société établie sous les lois des îles vierges britanniques, ayant son siège sociale au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, enregistrée auprès du registre des îles vierges britanniques sous le numéro 1612572 ("Associé 5"), en vertu d'une procuration, datée du 30 avril 2013;

6. "Orascom TMT Investments S.à r.l." ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108440 ("Souscripteur 1"), en vertu d'une procuration, datée du 7 mai 2013;

7. Monsieur Philip Tohme, né à Bayrout, Liban le 27 janvier 1967, ayant son adresse professionnelle à Kornet El Hamra-Metn Liban, citoyen libanais, détenteur du passeport numéro RL 1819564 ("Souscripteur 2"), en vertu d'une procuration, datée du 1^{er} mai 2013.

8. Monsieur Mark Shalaby, né à San Jose, Californie le 13 mai 1973, ayant son adresse professionnelle à Via Di Sant'Anselmo 14, Rome 00153, Italie, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, détenteur du passeport numéro 017540592 ("Souscripteur 3"), en vertu d'une procuration, datée du 30 avril 2013;

9. Monsieur Hanan Abdel Meguid, né au Caire (Egypte) le 10 novembre 1970, ayant son adresse professionnelle à 9, Halim Abo Seif St., Roxy, Caire, Egypte, citoyen Egyptien, détenteur du passeport numéro 134406 ("Souscripteur 4"), en vertu d'une procuration, datée du 7 mai 2013.

10. Madame Noha Khalil, née Giza, Egypte le 1^{er} juin 1978, ayant son adresse professionnelle à 60, Gezirit El Arab Street, Mohandessin, Giza, Egypte, citoyenne Egyptien, détentrice du passeport numéro A03611630 ("Souscripteur 5"), en vertu d'une procuration, datée du 30 avril 2013.

11. Madame Sophie Surssock, née à Paris, France le 7 novembre 1979, ayant son adresse professionnelle à Boulevard de Grenelle 75015 Paris, France, citoyenne française, détentrice du passeport numéro 10CY56942 ("Souscripteur 6"), en vertu d'une procuration, datée du 7 mai 2013.

12. M Bassem Youssef, né à Giza, Egypte le 15 juillet 1973, ayant son adresse professionnelle à Villa No. 276A, Palm Hills, Al Sheikh Zayed, 6th of October City, citoyen Egyptien, détenteur du passeport numéro A00881656 ("Souscripteur 7"), en vertu d'une procuration, datée du 29 avril 2013.

13. Mme Noha Sharaf, née à Alexandria, Egypte le 20 juillet 1983, ayant son adresse professionnelle à 5, El Birgas Street, Garden City, Caire, Egypte, citoyenne Egyptien, détentrice du passeport numéro A03836226 ("Souscripteur 8"), en vertu d'une procuration, datée du 30 avril 2013.

14. Monsieur Adrien Hautefeuille, né à Paris, France le 11 mai 1985, ayant son adresse professionnelle à 4, rue Robert Estienne, 75008, Paris, France, citoyen français, détenteur du passeport numéro 06AT91431 ("Souscripteur 9"), en vertu d'une procuration, datée du 2 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants sub. 1 à 5 déclarent qu'ils sont les uniques associés de «Accelero Capital Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire instrumentant en date du 21 février 2013 non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 175938 (la "Société").

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont reconnu avoir été informé des résolutions à prendre sur la base de l'agenda suivant:

Agenda:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent quarante mille euros (EUR 1.640.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante mille euros (EUR 2.460.000,-) à quatre millions cent mille euros (EUR 4.100.000,-) par l'émission de quatre cent (400) Parts Sociales A, quatre cent (400) Parts Sociales B, quatre cent (400) Parts Sociales C, quatre cent (400) Parts Sociales D, quatre cent (400) Parts Sociales E, quatre cent (400) Parts Sociales F, quatre cent (400) Parts Sociales G, quatre cent (400) Parts Sociales H, quatre cent (400) Parts Sociales I, quatre cent (400) Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription et libération:

a. Accepter la souscription par le Souscripteur 1 de deux cents (200) nouvelles Parts Sociales A, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales B, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales C, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales D, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales E, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales F, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales G, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales H, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales I, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission d'un million cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.180.000,-) qui restera attachée à ces actions;

b. Accepter la souscription par le Souscripteur 2 de cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante

(50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 294.410,-) qui restera attachée à ces actions;

c. Accepter la souscription par le Souscripteur 3 de cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 295.000,-) qui restera attachée à ces actions;

d. Accepter la souscription par le Souscripteur 4 de trente (30) nouvelles Parts Sociales A, trente (30) nouvelles Parts Sociales B, trente (30) nouvelles Parts Sociales C, trente (30) nouvelles Parts Sociales D, trente (30) nouvelles Parts Sociales E, trente (30) nouvelles Parts Sociales F, trente (30) nouvelles Parts Sociales G, trente (30) nouvelles Parts Sociales H, trente (30) nouvelles Parts Sociales I, trente (30) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 177.000,-) qui restera attachée à ces actions;

e. Accepter la souscription par le Souscripteur 5 de vingt (20) nouvelles Parts Sociales A, vingt (20) nouvelles Parts Sociales B, vingt (20) nouvelles Parts Sociales C, vingt (20) nouvelles Parts Sociales D, vingt (20) nouvelles Parts Sociales E, vingt (20) nouvelles Parts Sociales F, vingt (20) nouvelles Parts Sociales G, vingt (20) nouvelles Parts Sociales H, vingt (20) nouvelles Parts Sociales I, vingt (20) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 88,574,-) qui restera attachée à ces actions;

f. Accepter la souscription par le Souscripteur 6 de vingt (20) nouvelles Parts Sociales A, vingt (20) nouvelles Parts Sociales B, vingt (20) nouvelles Parts Sociales C, vingt (20) nouvelles Parts Sociales D, vingt (20) nouvelles Parts Sociales E, vingt (20) nouvelles Parts Sociales F, vingt (20) nouvelles Parts Sociales G, vingt (20) nouvelles Parts Sociales H, vingt (20) nouvelles Parts Sociales I, vingt (20) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de quarante-deux mille trois cent trente-quatre euros (EUR 42.334,-) qui restera attachée à ces actions;

g. Accepter la souscription par le Souscripteur 7 de dix (10) nouvelles Parts Sociales A, dix (10) nouvelles Parts Sociales B, dix (10) nouvelles Parts Sociales C, dix (10) nouvelles Parts Sociales D, dix (10) nouvelles Parts Sociales E, dix (10) nouvelles Parts Sociales F, dix (10) nouvelles Parts Sociales G, dix (10) nouvelles Parts Sociales H, dix (10) nouvelles Parts Sociales I, dix (10) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de cent neuf mille euros (EUR 109.000,-) qui restera attachée à ces actions;

h. Accepter la souscription par le Souscripteur 8 de cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, cinq (5) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de dix-sept mille cent cinquante-six euros et quarante centimes (EUR 17.156,40-) qui restera attachée à ces actions;

i. Accepter la souscription par le Souscripteur 9 de cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, cinq (5) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire y inclus une prime d'émission de neuf mille neuf cent dix euros (EUR 9.910,-) qui restera attachée à ces actions;

j. Accepter la souscription par l'Actionnaire 1 de deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire;

k. Accepter la souscription par l'Actionnaire 2 de deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire;

l. Accepter la souscription par l'Actionnaire 3 de deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles

Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire;

m. Accepter la souscription par l'Actionnaire 4 de deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire;

n. Accepter la souscription par l'Actionnaire 5 de deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et la libération intégrale de ces parts en numéraire.

3. Création d'une (1) nouvelle classe de parts sociales qui sera dénommée «Parts Sociales K» ayant les droits indiqués dans les statuts de la Société;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus;

6. Modification de l'article 19 des statuts de la société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus;

7. Modification de l'article 24 des statuts de la société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus;

8. Divers.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes qu'ils ont passé à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent quarante mille euros (EUR 1.640.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante mille euros (EUR 2,460,000,-) à quatre millions cent mille euros (EUR 4,100,000,-) par l'émission de:

- quatre cents (400) Parts Sociales A,
- quatre cents (400) Parts Sociales B,
- quatre cents (400) Parts Sociales C,
- quatre cents (400) Parts Sociales D,
- quatre cents (400) Parts Sociales E,
- quatre cents (400) Parts Sociales F,
- quatre cents (400) Parts Sociales G,
- quatre cents (400) Parts Sociales H,
- quatre cents (400) Parts Sociales I,
- quatre cents (400) Parts Sociales J,

avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune, et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour des présentes.

Deuxième résolution: Souscription et libération

Dès lors, se présenta Monsieur Thierry Somma, prénommé, agissant en sa qualité de personne dûment autorisée et mandataire des Souscripteurs et Actionnaires prénommés, en vertu des procurations mentionnées ci-dessus, déclare souscrire:

a) au nom et pour le compte du Souscripteur 1 à deux cents (200) nouvelles Parts Sociales A, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales B, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales C, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales D, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales E, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales F, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales G, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales H, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales I, deux cents (200) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission d'un million cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.180.000,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de deux millions d'euro (EUR 2,000,000) ("Souscription 1");

b) au nom et pour le compte du Souscripteur 2 à cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission

deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 294.410,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille d'euros (EUR 499.000,-) ("Souscription 2");

c) au nom et pour le compte du Souscripteur 3 à cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euro (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 295.000,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de cinq cent mille d'euros (EUR 500.000,-) ("Souscription 3");

d) au nom et pour le compte du Souscripteur 4 à trente (30) nouvelles Parts Sociales A, trente (30) nouvelles Parts Sociales B, trente (30) nouvelles Parts Sociales C, trente (30) nouvelles Parts Sociales D, trente (30) nouvelles Parts Sociales E, trente (30) nouvelles Parts Sociales F, trente (30) nouvelles Parts Sociales G, trente (30) nouvelles Parts Sociales H, trente (30) nouvelles Parts Sociales I, trente (30) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 177.000,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de trois cent mille d'euro (EUR 300.000) ("Souscription 4");

e) au nom et pour le compte du Souscripteur 5 à vingt (20) nouvelles Parts Sociales A, vingt (20) nouvelles Parts Sociales B, vingt (20) nouvelles Parts Sociales C, vingt (20) nouvelles Parts Sociales D, vingt (20) nouvelles Parts Sociales E, vingt (20) nouvelles Parts Sociales F, vingt (20) nouvelles Parts Sociales G, vingt (20) nouvelles Parts Sociales H, vingt (20) nouvelles Parts Sociales I, vingt (20) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 88.574,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de cent soixante-dix mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 170.574,-) ("Souscription 5");

f) au nom et pour le compte du Souscripteur 6 à vingt (20) nouvelles Parts Sociales A, vingt (20) nouvelles Parts Sociales B, vingt (20) nouvelles Parts Sociales C, vingt (20) nouvelles Parts Sociales D, vingt (20) nouvelles Parts Sociales E, vingt (20) nouvelles Parts Sociales F, vingt (20) nouvelles Parts Sociales G, vingt (20) nouvelles Parts Sociales H, vingt (20) nouvelles Parts Sociales I, vingt (20) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euro (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission quarante-deux mille trois cent trente-quatre euros (EUR 42.334,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de quarante-deux mille trois cent trente-quatre euros (EUR 124.334,-) ("Souscription 6");

g) au nom et pour le compte du Souscripteur 7 à dix (10) nouvelles Parts Sociales A, dix (10) nouvelles Parts Sociales B, dix (10) nouvelles Parts Sociales C, dix (10) nouvelles Parts Sociales D, dix (10) nouvelles Parts Sociales E, dix (10) nouvelles Parts Sociales F, dix (10) nouvelles Parts Sociales G, dix (10) nouvelles Parts Sociales H, dix (10) nouvelles Parts Sociales I, dix (10) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission cent neuf mille euros (EUR 109.000,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de cent cinquante mille euro (EUR 150.000,-) ("Souscription 7");

h) au nom et pour le compte du Souscripteur 8 à cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, cinq (5) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission dix-sept mille cent cinquante-six euros et quarante centimes (EUR 17.156,40) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de trente-sept mille six cent cinquante-six euro et quarante centime (EUR 37.656,40) ("Souscription 8");

i) au nom et pour le compte du Souscripteur 9 à cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, cinq (5) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission neuf mille neuf cent dix euros (EUR 9.910,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de trente mille quatre cent dix euros (EUR 30.410,-) ("Souscription 9");

j) au nom et pour le compte de l'Actionnaire 1 à deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement en numéraire ("Souscription 10");

k) au nom et pour le compte de l'Actionnaire 2 à deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles

Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement en numéraire ("Souscription 11");

l) au nom et pour le compte de l'Actionnaire 3 à deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement en numéraire ("Souscription 12");

m) au nom et pour le compte de l'Actionnaire 4 à deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement en numéraire ("Souscription 13");

n) au nom et pour le compte de l'Actionnaire 5 à deux (2) nouvelles Parts Sociales A, deux (2) nouvelles Parts Sociales B, deux (2) nouvelles Parts Sociales C, deux (2) nouvelles Parts Sociales D, deux (2) nouvelles Parts Sociales E, deux (2) nouvelles Parts Sociales F, deux (2) nouvelles Parts Sociales G, deux (2) nouvelles Parts Sociales H, deux (2) nouvelles Parts Sociales I, deux (2) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement en numéraire ("Souscription 14" ensemble avec les Souscriptions 1 à 13, les "Souscriptions");

L'Assemblée Générale accepte les Souscriptions et la répartition ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale crée une (1) nouvelle classe de parts sociales qui sera dénommée «Parts Sociales K» ayant les mêmes droits et privilèges que les classes de parts sociales existantes dans les statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** le capital social de la Société est fixé à quatre millions cent mille euros (EUR 4.100.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales A"), mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales B") mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales C"), mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales D"), mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales E"), mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales F"), mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales G"), mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales H"), mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales I"), mille (1.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales J"), ayant une valeur nominale quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'inclure deux paragraphes additionnels à la fin de l'article 6 des statuts de la Société, qui doit se lire comme suit:

"Les Parts Sociales A jusqu'au Parts Sociales J sont référencées comme les "Parts Sociales de Fondateurs". Le(s) détenteur(s) de l'une quelconque de ces Parts Sociales de Fondateurs sera référencé ci-après comme "Associé Fondateur".

Les Parts Sociales K sont référencées ci-après comme les "Parts Sociales Différées". Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Différées sont ci-après référencées comme un "Associé Différé"."

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'inclure un paragraphe additionnel à la fin de l'article 19 des statuts de la Société, qui doit se lire comme suit:

"Les Associés Fondateurs doivent immédiatement prévoir l'établissement d'un comité permanent à connaître comme le "Comité de Rémunération" qui devra:

1. déterminer et appliquer la police de rémunération pour la Société et ses filiales, et ces décisions du Comité de Rémunération ne doivent pas requérir d'autre ratification subséquente du conseil de gérance;
2. promptement notifier le conseil de gérance de la police de rémunération qui est adoptée et toute modification à la police de rémunération qui sera fait de temps à autre;
3. déterminer l'allocation et la distribution de l'Intérêt Produit (tel que définit sous l'article 24.2 des présents statuts).

"

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société, qui doit se lire comme suit:

« **Art. 24. Affectation des Bénéfices - Distribution de l'Intérêt Produit.**

24.1 Affectation des Bénéfices

Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, autorisations, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

24.2 Réserve légale

Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte de la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 Distribution de l'Intérêt Produit

Des droits économiques (Carry) sont attachés aux Parts Sociales de Fondateurs et aux Parts Sociales Différées de la Société.

Soixante pour cent (60%) de la partie de l'augmentation de la valeur de toute société d'investissement du groupe et/ou de ses actifs gérés par une société de gestion dans le groupe y inclus la Société et ses filiales (le "Groupe") (en dehors de toute appréciation de valeur d'investissements que la Société et ses filiales pourraient faire dans une même société d'investissement) et tous les frais de gestion ou de conseil à «Accelerio Capital Management Company Limited» ou à toutes autres membres du Groupe (L'Intérêt Produit), devront être distribués et répartis entre tous les Actionnaires Fondateurs au prorata de leur détention respective de Parts Sociales de Fondateurs dans le capital social de la Société.

Les quarante pour cent (40%) d'Intérêts Produit restant doivent être utilisés comme un "bonus global" séparé, au bénéfice des employés et du personnel de la Société (incluant les Actionnaires) qui ont conseillé sur ou autrement participé à l'un quelconque des investissements pour lesquels des Intérêts Produit sont nés. Cette portion d'Intérêt Produit devra être distribuée et répartie entre les Actionnaires Fondateurs et/ou les Actionnaires non fondateurs sur la base de l'analyse et du conseil du Comité de Rémunération sur base de critères spécifiques incluant des critères de temps et de performance et qui pourront permettre la répartition et la distribution de revenus incitatifs parmi des exécutifs et employés spécifiques du Groupe, en tenant compte également si oui ou non l'Intérêt Produit a déjà été distribué au travers d'autres entités autre que la Société.

24.4 Distributions additionnelles

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés déterminera si tout ou partie du solde des bénéfices annuels nets sera distribué

Aussi longtemps qu'il reste des parts sociales de catégorie J, les porteurs de parts sociales de catégorie J recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie J qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie J dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie I recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie I qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie I dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie H recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie H qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie H dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie G recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie G qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie G dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie F recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie F qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie F dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie E recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie E qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie E dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie D recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie D qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie C recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie C qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie B recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé

unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie B qu'ils détiennent.

Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie A recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie A qu'ils détiennent."

24.5 Règles de majorité

Les distributions mentionnées ci-dessus peuvent être décidées par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité en nombre et représentant la moitié du capital social de la Société."

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille neuf cent cinquante euros (2.950,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire soussigné par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. SOMMA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/05/2013. Relation: LAC/2013/21305. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013115836/749.

(130141003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.445,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Claudas Investments S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131368,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 26 June 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Barclays Aegis Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116153, incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 21 April 2006, whose articles of incorporation (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1324 dated 8 July 2006. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of Article 16 of the Articles.

First resolution

The Sole Shareholder decides with immediate effect to cancel the six thousand six hundred (6,600) EM Preference Shares in issue in the Company having each a par value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) and which are currently held by the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of two hundred thirty-one thousand US Dollars (USD 231,000.-), so as to bring the share capital from its current amount of two hundred seventy thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 270,445.-) down to the new amount of thirty-nine thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 39,445.-).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to reclassify all the one thousand one hundred twenty-seven (1,127) ordinary shares currently in issue in the Company into one thousand one hundred twenty-seven (1,127) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate Article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6.

6.1 The capital is fixed at thirty-nine thousand four hundred forty-five US Dollars (USD 39,445.-) represented by one thousand one hundred twenty-seven (1,127) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each and carrying each a certain share premium (the Shares).

6.2 The Company shall have an authorised capital of seventy thousand US Dollars (USD 70,000.-).

6.3 The board of managers is hereby authorised to issue further Shares, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present articles of association.

6.4 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares from time to time.

6.5 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.6 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.7 The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements

6.8 The funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be"

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate Article 8 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 8.

8.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

8.2 For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

8.3 The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

8.4 The Company's share register shall be kept and maintained at all times within the Grand Duchy of Luxembourg.

8.5 The Company may repurchase its own Shares by decisions of the board of managers subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts and subject to agreeing the terms of the repurchase with the shareholder in question"

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate Article 22 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 22.

22.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

22.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

22.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed *pari passu* in proportion to capital and premium (if applicable) invested, unless otherwise provided for in a Shareholders' Agreement."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Claudas Investments S.à r.l. ("Associé Unique"), une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131368,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 26 juin 2013.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec l'autorité d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Barclays Aegis Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116153, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 avril 2006, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1324 du 8 juillet 2006. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 24 juin 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes conformément à l'Article 200-2 de la loi relative aux sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, aux termes duquel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront inscrites dans un procès-verbal et l'article 16 des Statuts.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'annuler avec effet immédiat les six mille six cents (6.600) Parts Sociales Préférentielles EM ayant chacune une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (USD 35,-) et qui sont actuellement détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente et un mille Dollars américains (USD 231.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-dix mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains (USD 270.445,-) à un nouveau montant de trente-neuf mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains (USD 39.445,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de re-classifier toutes les mille cent vingt-sept (1.127) parts sociales ordinaires actuellement existantes dans le capital social de la Société en mille cent vingt-sept (1.127) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (USD 35,-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de dorénavant la teneur qui suit:

" Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à trente-neuf mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains (USD 39.445,-) représenté par mille cent vingt-sept (1.127) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (USD 35,-) chacune et auxquelles sont attachés une certaine prime d'émission (les Parts Sociales).

6.2 La Société a un capital autorisé de soixante-dix mille Dollars américains (USD 70.000,-).

6.3 Le conseil de gérance est autorisé par le présent acte à émettre de nouvelles Parts Sociales, afin de porter le capital social total de la Société au montant du capital social autorisé de la Société et cela de manière partielle ou totale et de temps à autre et d'accepter les souscriptions pour ces nouvelles parts sociales, tout cela dans une période de cinq (5) années courant à partir de la publication de l'autorisation respective accordée à la Société sous les présents statuts.

6.4 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de toute souscription de Parts Sociales.

6.5 Lorsque le conseil de gérance réalise une augmentation totale ou partielle du capital social conformément aux dispositions figurant ci-dessus, il sera obligé de prendre toutes mesures nécessaires afin de modifier le présent article de telle manière à refléter la modification et le conseil de gérance de la Société est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification en conformité avec la loi.

6.6 La période de validité de cette autorisation pourra être étendue par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux mêmes conditions qu'une modification des présents statuts.

6.7 Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.

6.8 Les sommes perçues au titre des primes d'émission des parts sociales lors de l'émission de parts sociales (si applicable) sont allouées à une réserve de prime d'émission spéciale, hormis celles qui sont allouées à la réserve légale. La réserve spéciale de prime d'émission est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance le cas échéant."

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 dorénavant la teneur qui suit:

" Art. 8.

8.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

8.2 Pour toutes les autres questions relatives aux transferts de parts sociales, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

8.3 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire pour chaque part sociale.

8.4 Le registre des associés de la Société est tenu et mis à jour à tout moment au Grand Duché du Luxembourg.

8.5 La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales par décision du conseil de gérance, sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents et sous réserve de convenir des conditions d'acquisition avec l'associé en question".

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de dorénavant la teneur qui suit:

" Art. 22.

22.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

22.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris, de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué pari passu en proportion du capital et prime d'émission (si applicables) investis, à moins que cela soit prévu autrement dans un Pacte d'Associés."

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013115896/209.

(130141347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Linger-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Pétange le 17 juin 2013.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans jusqu'au 17 juin 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Renée Wagner Klein pour une durée de six ans jusqu'au 17 juin 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Myriam Mathieu pour une durée de six ans jusqu'au 17 juin 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans jusqu'au 17 juin 2019.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Demeurant professionnellement

L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Administrateurs:

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Demeurant professionnellement

L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Madame Myriam MATHIEU, employée privée

Demeurant professionnellement

L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.A.R.L.

L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Pétange, le 17 juin 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013115556/33.

(130140032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Devaux & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.400,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.355.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE PREMIER AOUT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoit DEVAUX, réviseur d'entreprises, né à Bastogne le 17 juin 1966, demeurant professionnellement rue de Muhlenbach 121, à L-2168 Luxembourg,

lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire, d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Devaux & Associés S.à r.l.», ayant son siège social au 121, Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.355, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT en date du 12 février 2003, publié au Mémorial du 10 avril 2003, sous le numéro 394.

L'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital social de la société, déclarant avoir été valablement convoqué et se déclarant être au courant de l'ordre du jour de la présente assemblée étant:

L'ordre du jour de l'assemblée

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
2. Augmentation du capital social à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au montant de DEUX CENT DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 212.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable.
3. Modification de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social précitée.
4. Divers.

Ceci étant exposé et après délibération, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'abroger la valeur nominale des CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales représentant le capital social de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au montant de DEUX CENT DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 212.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'admettre l'augmentation de capital social dont question ci-avant et d'admettre la libération en numéraire comme ci-après énoncé:

Libération

Monsieur Benoît DEVAUX, associé unique précité, déclare augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) et de libérer intégralement cette augmentation de capital par apport en numéraire de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) par Monsieur Benoît Devaux.

116682

Effectivité de l'apport

L'apport en espèces:

Le versement en espèces dont question ci-dessus a été libéré intégralement à hauteur de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) de sorte que cette somme de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve en a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à DEUX CENT DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 212.400,-), divisé en CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 août 2013. Relation: RED/2013/1301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2013.

Maître Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013116012/68.

(130140752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

ConvaTec Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 170.133.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

ConvaTec Healthcare A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.930, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here duly represented by Mr. Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8th August 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ConvaTec Finance International S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.133, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 27 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2016 on 14 August 2012. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, dated 5 August 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, decides to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand eighty US dollars (USD 9,080) so as to raise it from its current amount of forty thousand nine hundred twenty US dollars (USD 40,920) up to fifty thousand US dollars (USD 50,000) through the issue of nine thousand eighty (9,080) new shares with a par value of 1 US dollar (USD 1) each.

The nine thousand eighty (9,080) new issued shares have all been subscribed by ConvaTec Healthcare A S.a r.l., aforementioned, for the price of nine thousand eighty US dollars (USD 9,080).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash consisting of nine thousand eighty US dollars (USD 9,080), so that the amount of nine thousand eighty US dollars (USD 9,080) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of nine thousand eighty US dollars (USD 9,080) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at fifty thousand US dollars (USD 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of one US dollar (USD 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le huit août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ConvaTec Healthcare A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139.930, ayant son siège social à 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

ici représentée par Mr Olivier Harles, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 août 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de ConvaTec Finance International S.A., une société anonyme, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.133, constituée selon acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 août 2012, n° 2016 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 août 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille quatre-vingt dollars américains (USD 9.080) afin de l'augmenter de quarante mille neuf cent vingt dollars américains (USD 40.920) jusqu'à cinquante mille dollars américains (USD 50.000) par l'émission de neuf mille quatre-vingt (9.080) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les neuf mille quatre-vingt (9.080) nouvelles actions ont été souscrites par ConvaTec Healthcare A S.à r.l., précitée, pour le prix de neuf mille quatre-vingt dollars américains (USD 9.080).

Toutes les actions ainsi souscrites par ConvaTec Healthcare A S.à r.l., susmentionnée, ont été intégralement libérées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de neuf mille quatre-vingt dollars américains (USD 9.080) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de neuf mille quatre-vingt dollars américains (USD 9.080) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars américains (50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10609.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115960/110.

(130140824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Gatrin S.P.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.438.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le sept août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Detlef XHONNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique), numéro de matricule 1967 02 27 637, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

Laquelle partie comparante a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. La société prend la dénomination de «GATRIN S.P.F.».

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- €) divisé en CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul administrateur, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Par ailleurs, et à cet égard, il est renvoyé aux dispositions des articles 46 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et déterminant leurs pouvoirs et rémunérations.

Après règlement de toutes les dettes, les actions préférentielles sans droit de vote recevront en premier le paiement de leur dividende préférentiel accumulé, non encore été distribué.

Ensuite, la valeur nominale de toutes les actions sera remboursée comme suit:

Les actions préférentielles sans droit de vote auront un droit préférentiel au remboursement de leur valeur nominale

Les actions ordinaires auront droit au remboursement de leur valeur nominale après remboursement intégral de la valeur nominale des actions préférentielles.

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les 100 actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Detlef XHONNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique), numéro de matricule 1967 02 27 637, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un:

Est nommée administrateur unique pour une durée de six ans:

Monsieur DETLEF XHONNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique), numéro de matricule 1967 02 27 637, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société «COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l.» inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 37.039, avec siège social à L-8124 Bridel, 15 rue des Carrefours.

3. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur DETLEF XHONNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique), numéro de matricule 1967 02 27 637, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

4.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. XONNEUX, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 août 2013. Relation: EAC/2013/10551. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013116089/156.

(130141074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TUMI Investissement S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 150.729.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2013115518/11.

(130140126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.675.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Associé unique du 25 juillet 2013 que:

1. La démission de Monsieur Patrick L.C. VAN DENZEN, de son poste de gérant de catégorie B, a été acceptée avec effet au 9 août 2013.

2. La démission de Monsieur Paul GALLIVER, de son poste de gérant de catégorie B, a été acceptée avec effet au 9 août 2013.

3. Ont été nommés, en remplacement des gérants de catégorie B démissionnaires, avec effet au 9 août 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014, les personnes suivantes:

- Madame Agnes CSORGO, née lée 27 juillet 1978 à Hatvan (Hongrie) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Monsieur Scott McKINLAY, né le 11 avril 1983 à Dunfermline (Royaume-Unis) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

4. Le siège social de la Société a été transféré au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 9 août 2013.

5. En conséquence, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Ryan BARRINGTON-FOOTE, gérant de catégorie A;
- Monsieur Donald C. JOYCE, gérant de catégorie A;
- Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, gérant de catégorie A;
- Madame Agnes CSORGO, gérant de catégorie B;
- Monsieur Scott McKINLAY, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013115449/29.

(130140642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Lagoon Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.326.

L'adresse de l'associé unique de la Société, S2i Investments Management, se trouve désormais au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Lagoon Investment

Signature

Référence de publication: 2013115523/14.

(130139981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.045.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société LPFE Soparfi A S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115560/14.

(130140026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Z.I. du Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 31.650.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013115566/11.

(130140656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.
